



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC
MRC DE LA JACQUES-CARTIER**

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné que lors de la séance ordinaire qui se tiendra le mardi 6 août 2019 à 19 h 30, au 145, rue Gingras, à la salle communautaire Le Bivouac, le conseil municipal entendra la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble sis 1058, chemin Thomas-Maher, et désigné sous le numéro de lot 4 745 067.

La dérogation vise à régulariser une résidence située à 3,8 mètres de la ligne latérale alors que le règlement exige le respect d'une marge latérale minimale de 6 mètres dans la zone 64-H pour un bâtiment principal résidentiel. La disposition règlementaire visant l'objet de la présente demande est l'article 4.2.3 du Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage et ses amendements et la grille des spécifications de la zone 64-H faisant partie intégrante dudit règlement.

Lors de cette assemblée du conseil municipal, toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande.

Donné à Fossambault-sur-le-Lac, ce 15^e jour de juillet 2019.

Jacques Arsenault
Greffier